



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 4 février 2020 à 20h30

Présidence de : M. FAUGE Alexandre, maire.

Présents : Mmes CURTAUD Marie-France, DALLA-COSTA Virginie, GIOVANNACCI Nathalie et MAILLARD Nathalie;

Mrs BELLEMIN René, FAUGES Christian, PERRIAT Jean-Paul, VEUILLET Alexandre.

Absents excusés : Mme RAVAL Carole, Mr DEVILLIERS Francis donne pouvoir à Alexandre FAUGE

Secrétaire de séance : GIOVANNACCI Nathalie

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2020 :**
Approbation à l'unanimité des membres du conseil présents.
- **Délibération : création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 28h à compter du 14 mai 2020.**
Vote à l'unanimité des membres du conseil présents.
- **PC 07318420N1001 déposé par Mr SONGVILAY Thanoudeth et Mme DEQUIER Katy, construction maison individuelle chemin Doucy :**
Aucune remarque du conseil.
- **DP 07318420N5001 déposée par Mr RUFFIER Paul, modification terrasse :**
Aucune remarque du conseil.
- **Demande de travaux : courrier de Mr LOCH Patrice, changement de 2 fenêtres et 1 porte de son habitation sise au 14 route du Gua :**
Aucune remarque du conseil.
- **Bilan budget eau 2019 :**
Résultats ci-dessous à valider par la commission des finances qui se réunira prochainement et qui le soumettra au prochain conseil municipal.

Fonctionnement

dépenses	52 712,91€
recettes	48 101,35€
Total	-4 611,56€

Investissement

dépenses	26 323,09€
recettes	89 989,80€
total	63 666,71€

- **Présentation du programme d'action ONF 2020 pour la forêt communale :**
 - Programme des coupes sur parcelles K, L et M avec des bois façonnés : pour une valeur estimée au plus bas à 5 250€ et un coût du chantier de 3 185€ HT.
 - Programme de travaux d'entretien (fauchage, élagage...) : 3 020€ HTLe Conseil décidera des travaux pouvant s'effectuer en fonction du budget.

- **Divers :**
 - demande de Mr CHARTIER pour faire un mur de soutènement en sortie de son garage :**
Aucune remarque du conseil.

 - lettre de Mr THEBAULT et Mme RAFFIN :** sur le PC ils avaient mis 2 puits perdus mais ils ne voudraient en faire qu'un, d'une capacité identique aux 2 prévus.
Aucune remarque du conseil.

 - lettre de Mr LECOQ :** demande un délai pour enlever son abri non conforme :
Le Conseil lui accorde jusqu'au 15 mars 2020 pour se mettre en conformité.

Fin du Conseil Municipal à 22h.

Le Maire , Alexandre FAUGE.

